

RÈGLEMENT ET BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LA BRADERIE DU 15 AOÛT 2025 AUTOUR DE L'ESPACE JEUX ET LOISIRS

La braderie est ouverte à tous à condition que le versement de la location ait été effectué par **chèque uniquement** à l'ordre des arboriculteurs de Grosbliederstroff et que l'exposant respecte le présent règlement.

RÈGLEMENT

- 1 - Le prix des emplacements est de :
 - 4 € le mètre linéaire,
 - 2 € par véhicule garé à l'arrière du stand (à partir de 4 mètres réservés),
 - 10 € pour un raccordement électrique. Rallonge électrique en 3 x 2,5 mm² obligatoire (à réserver lors de l'inscription)
- 2 - Toute inscription incomplète ne sera pas prise en considération. **Aucun remboursement ne sera accordé en cas de désistement.**
- 3 - **Le paiement fait office de réservation mais n'est en aucun cas un droit de place nominativement attribué.**
- 4 - Le 15 août 2025 la mise en place des exposants débutera à 6h00. Les emplacements seront attribués par l'organisateur.
- 5 - Les transactions ne commenceront pas avant 7h00.
- 6 - La circulation des véhicules sera interdite de 5h30 à 17h00.
- 7 - **Les places seront libérées à 18h00 dans un parfait état de propreté.**
- 8 - La vente d'armes blanches, non mouchetées ou à percussion, est strictement interdite.
- 9 - Toute utilisation de moyen de chauffage et démonstration de mécanisme dangereux est interdite.
- 10 - L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation.
- 11 - Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- 12 - La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous les dégâts ou accidents qu'ils pourraient provoquer.
- 13 - L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents pouvant survenir au stand ou aux personnes dans le périmètre de la manifestation.
- 14 - Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Les places non payées ne seront pas réservées. **Les places non occupées à 8h00** seront redistribuées. **Les exposants ne seront plus acceptés après 8h00.**
- 15 - L'exposant atteste être en conformité avec la législation concernant ce type de manifestation et décharge l'organisateur de toute responsabilité.
- 16 - En cas de non-respect de ce règlement, l'organisateur sera seul juge pour prendre les dispositions nécessaires.
- 17 - Aucun courrier de confirmation ne sera rédigé.

Ce règlement a été déposé à la mairie de Grosbliederstroff

Document disponible en mairie de Grosbliederstroff et sur le site www.grosbliederstroff.fr

Le dossier d'inscription complet est à retourner
avant le 12 août 2025 à l'adresse suivante :

Mairie de Grosbliederstroff
Vide-greniers/ Michel THIL
2, rue de la Montagne
57520 GROSBLIEDERSTROFF

Renseignements
06.33.73.13.09

arbogrosblie@yahoo.fr

✂.....

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné :

NOM : Prénom : Particulier Professionnel

Adresse: CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

- Réservation : - d'un emplacement de : mètres soit €
- 2 € par véhicule garé à l'arrière du stand (**à partir de 4 mètres réservés**)
- d'un raccordement électrique pour 10 € (hors manège)

Régler par chèque à l'ordre des arboriculteurs de Grosbliederstroff le montant de €.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et avoir rempli l'attestation d'inscription obligatoire.

Date

Signature

ATTESTATION OBLIGATOIRE - INSCRIPTION A LA BRADERIE

Partie à remplir par les professionnels

Pour la braderie se déroulant le 15 août 2025 à Grosbliederstroff

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Type de commerce :

Représentant la société :

N° de registre du commerce / des métiers de.....

Dont le siège est au :

Ayant la fonction de :

Adresse du représentant :

CP : Ville :

Tél : E-mail :

Titulaire de la pièce d'identité n°.....

Délivrée le : par :

Je déclare :

- Être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Fait à : le 2025

Signature

Document à retourner impérativement à l'organisateur avec le bulletin d'inscription et le paiement par chèque avant le 12 août 2025 à l'adresse suivante :

MAIRIE DE GROSBLIEDERSTROFF
Vide-greniers/ Michel THIL
2, rue de la Montagne
57520 GROSBLIEDERSTROFF

Cadre réservé à l'organisateur	N° attribué
Attestation	
Bulletin d'inscription	
Paiement €	